

Convention d'essai gratuit du service EducagriNet

Entre les soussignés :

Établissement * :
représenté par son directeur :
et dont l'e-mail est :
ci-après appelé l'établissement
d'une part,

et

- L'ENESAD (Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon), 26 Bd Docteur Petitjean, BP 87999, 21079 Dijon Cedex, représenté par son directeur M. Dominique Pauthex, ci-après appelé l'éditeur, d'autre part.
(Le CNERTA, département de l'ENESAD, est chargé du suivi de la présente convention pour le compte d'Educagri éditions, son pôle édition-diffusion).

Préambule

- EducagriNet est le service d'édition en ligne d'Educagri éditions, accessible par Internet.
- Le développement de l'individualisation des formations, l'élargissement des dispositifs de formation à travers la formation ouverte et/ou à distance (FOAD) et les besoins d'un accompagnement scolaire varié et adapté aux différents publics nécessitent de nouveaux outils pédagogiques et de nouveaux moyens d'accès à ces outils. Avec EducagriNet, Educagri éditions propose aux formateurs et enseignants des ressources accessibles par Internet, de petite taille, comportant des apports de connaissances illustrés ou animés, accompagnés d'exercices corrigés, de QCM ou encore de travaux pratiques virtuels. Ils peuvent les assembler selon leurs besoins. La prescription de ces ressources aux apprenants peut prendre différentes formes selon les objectifs et le public. La ressource peut être intégrée à une séquence de formation construite et prescrite par le formateur. Elle peut aussi être prescrite par un enseignant, un formateur ou un accompagnateur pédagogique à un apprenant en difficulté, d'une façon ponctuelle. L'utilisation des ressources peut se faire en salle de formation multimédia avec des groupes d'apprenants, en individualisation au centre de ressources ou dans tout autre lieu.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'établissement signataire souscrit un abonnement d'essai gratuit d'un mois non renouvelable au service EducagriNet.

* Dans l'enseignement agricole public, est considéré comme établissement tout centre constitutif d'EPL.

Article 2 : Description du service EducagriNet

- L'ensemble de l'offre EducagriNet est accessible à partir du site <http://www.editions.educagri.fr>.
- Les ressources sont uniquement consultables en ligne.
- Un descriptif de chaque ressource est disponible sur le site.

Article 3 : Code d'accès

À la signature de la présente convention, l'établissement signataire reçoit, par e-mail et par voie postale, un code d'accès qui lui est propre. Ce code, composé d'un identifiant et d'un mot de passe, permet à l'ensemble des utilisateurs de l'établissement signataire de se connecter autant de fois qu'ils le souhaitent, quelles que soient les ressources consultées.

Article 4 : Protection des ressources

Educagri éditions s'est doté d'un système permettant la protection de ses ressources en ligne diffusées par EducagriNet.

Article 5 : Modalités d'abonnement au service payant

- L'abonnement d'essai gratuit au service EducagriNet est valable un mois, à compter de la date de signature de la présente convention.
- Un avis d'échéance est adressé à l'établissement une semaine avant l'expiration de son abonnement gratuit d'un mois. Celui-ci est informé des conditions d'abonnement au service EducagriNet au-delà de cette période (abonnement payant d'un an) . L'établissement peut alors souscrire un abonnement payant sans interruption du service. Dans le cas contraire, l'abonnement gratuit prend fin à la date normale d'échéance.

Article 6 : Litige

Tout différend pouvant naître à l'occasion de la présente convention pourra être soumis à une conciliation préalablement à tout recours devant les tribunaux.

À défaut d'arrangement à l'amiable, les relations entre les parties seront régies par le droit français. Le différend devra être porté devant les tribunaux de Dijon.

Fait à Dijon le
En deux exemplaires

L'éditeur

L'établissement